

Adapter les espaces portuaires au changement climatique

HAROPA PORT entend renforcer sa stratégie d'adaptation au changement climatique, respecter les engagements pris dans les Accords de Paris pour le climat et accompagner l'ensemble du territoire portuaire dans la transition écologique. Cette démarche se traduit par la mise en place de mesures d'atténuation relatives à la transition énergétique et à la décarbonation et par des mesures d'adaptation.

Publié le 14/06/2023 - Mis à jour le 22/04/2024

Objectif 1 : être acteur de la transition énergétique

Il s'agit, pour HAROPA PORT, de **maîtriser et réduire les consommations d'énergie** par des actions visant l'efficacité énergétique de ses activités et de son réseau, **garantir l'accès aux énergies bas carbone, encourager la production d'énergies renouvelables sur le territoire, atteindre la neutralité carbone** et un bilan énergétique excédentaire **en 2040** et **verdir l'offre de transport et les dessertes des ports de l'axe Seine**

Développer la production d'énergies renouvelables

Éolien, photovoltaïque : HAROPA PORT devient un lieu de production et d'accompagnement des nouvelles filières. Dès 2018, le port de Gennevilliers équipe la toiture de l'un de ses entrepôts de 670 m² panneaux photovoltaïques et produit 90 000 kWh/an. Des projets similaires sont à l'étude sur les toitures des hangars portuaires et une ferme solaire est en projet dans la zone portuaire de Rouen.

Au Havre, le port propose les infrastructures nécessaires au développement de la filière éolien offshore : implantation de l'usine de fabrication de pales et de nacelles Siemens Gamesa – un projet unique en Europe. Le port a également mis à disposition un terrain pour la construction des 72 fondations gravitaires du parc éolien en mer de Fécamp.



©HAROPA PORT / Samuel Salamagnon

De l'électricité à quai

Depuis 2019, HAROPA PORT, avec Voies navigables de France, propose aux transporteurs fluviaux des **bornes d'eau potable et d'électricité en libre-service**. Ce service, qui bénéficie du **soutien de l'Union européenne**, **réduit les pollutions liées à l'utilisation de groupes électrogènes à quai, les nuisances sonores et olfactives** pour les riverains et bateliers ainsi que les besoins en carburant et entretien.

44 bornes d'alimentation en eau et en électricité sont **déjà installées sur les quais gérés par HAROPA PORT et par VNF, permettant d'éviter 4 300 tonnes d'émissions de CO₂ par an**.

D'ici fin 2024, c'est **près d'une centaine de bornes supplémentaires qui seront installées**, à destination du fret, de la croisière, de l'hivernage et de l'animation et des loisirs.

Les **paquebots maritimes bénéficieront également d'un raccordement électrique à quai d'ici fin 2026**.

- Les **trois quais dédiés à la croisière maritime au Havre** seront électrifiés avant fin 2026. La puissance électrique délivrée sera de 10 MW par quai, ce qui permettra d'éviter en moyenne 100 tonnes de CO2 et 2 tonnes d'autres émissions polluantes durant les 12 heures d'escale d'un navire ;
- Les **travaux du terminal croisière de Rouen** se poursuivent pour une **mise en service en 2026** ; le quai de Honfleur sera également équipé ;

Au Havre, la direction territoriale a également lancé un **projet d'électrification des quais à conteneurs** de ses terminaux Nord. Les premiers travaux du quai des Amériques pourraient démarrer en d'ici à 2026.

Récompenser les performances environnementales

Le Havre et Rouen ont rejoint la **World Ports Climate Program (WPCAP)** aux côtés de 55 ports dans le monde pour lutter contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique dans les ports.

En parallèle, HAROPA PORT encourage également les navires à réduire leurs émissions de polluants atmosphériques grâce à des outils comme : l'**Environmental Ship Index (ESI)** qui est une mesure de la performance environnementale des navires (émissions atmosphériques des navires (CO2, SOx et NOx) par rapport à la réglementation de l'OMI). L'ESI encourage et récompense ainsi les navires les plus respectueux de l'environnement. C'est ainsi qu'en 2020, HAROPA PORT | Le Havre signait un accord commercial avec la compagnie maritime TOWT – Transport à la voile. Du côté des ports franciliens, un trophée environnemental de la flotte fluviale distingue depuis 2016 les bateaux les plus vertueux (nouvelles motorisations, carburants alternatifs, etc.).

Objectif 2 : accompagner la structuration d'une filière hydrogène et CO2 dans le cadre de la décarbonation de l'axe Seine

L'enjeu de décarbonation est particulièrement décisif pour l'axe Seine, du fait de la présence historique d'un tissu industriel fortement émetteur de CO2 (15 % du total des émissions en France). HAROPA PORT est engagé, aux côtés des acteurs portuaires et territoriaux, dans la mise en œuvre d'une **stratégie de décarbonation du territoire, en favorisant notamment le développement de la filière hydrogène vert et le captage du CO2.**

Chiffre-clé : 40 % de la consommation nationale d'hydrogène sont utilisés par les 4 plus importants industriels de la vallée de la Seine.

Capter, stocker ou utiliser le CO2



©HAROPA PORT / Nautilus

En 2021, les résultats d'une étude* sur la faisabilité d'une solution de CCUS (Carbon Capture, Utilization and Storage) sur l'axe Seine ont convaincu cinq industriels à fort impact carbone (TotalEnergies, Yara, Exxon, Borealis et Air Liquide France Industrie) de mettre en place un consortium pour tracer les grandes lignes d'un dispositif commun intégrant notamment le transport par bateau du CO2 capté puis liquéfié jusqu'à la plateforme de stockage définitif. Le futur **consortium prévoit de lancer, dès 2023, des études sur les infrastructures communes et les contrats de transport et stockage.** Cette initiative permettrait de capter 1,3 million de tonnes de CO2 chaque année d'ici 2027.

* étude lancée en 2020 par la région Normandie, l'ADEME, HAROPA PORT, Synerzip, INCASE, Air Liquide, Exxon Mobil, TotalEnergies, Lubrizol, Cabot, Suez, Tereos, Sedibex, Yara, Chevron, Borealis.

Objectif 3 : définir les impacts du changement climatique et construire collectivement un territoire résilient

Adapter les territoires portuaires au changement climatique demande de collecter les données permettant de comprendre les phénomènes naturels et de suivre les travaux d'experts (GIEC normand). Cela s'appuie également sur une sensibilisation constante des équipes HAROPA PORT (préservation de la ressource en eau, lutte contre les inondations, risques sanitaires, méthodes d'adaptation des milieux naturels).

Le plan de prévention des risques littoraux du Havre

Dans le cadre de la directive inondation de 2016, la DDTM a piloté en concertation avec les acteurs du territoire un **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur la circonscription de la direction territoriale du Havre**. Ce travail a abouti à la définition d'une cartographie des aléas par submersion et d'un règlement prescrivant des mesures d'urbanisme associées pour les infrastructures existantes et celles à respecter pour les futures constructions. Ce règlement prend en compte les besoins de développement du territoire tout en ne minimisant pas les risques liés à la sécurité des biens et des personnes travaillant sur la ZIP.

Le saviez-vous ? Après une analyse de ses consommations de gaz, de fioul, d'électricité et de carburant à l'échelle de l'axe, HAROPA PORT a défini son plan de sobriété énergétique : il vise à réduire de 10% la consommation d'énergie du port d'ici deux ans. Il comprend des actions à mener à court, moyen et long terme, au sein de chaque direction territoriale mais également sur le domaine portuaire : construction de parkings vélo et de pistes cyclables pour encourager les mobilités douces ; remplacement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques ou hybrides, mises en place de bornes de rechargement électrique pour les véhicules de services et du personnel ; conversion de l'éclairage public actuel en éclairage LED...



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00